



CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF DU LUBERON

Année scolaire 2015-2016

Cette Charte précise les droits et les devoirs des enfants et leurs parents vis-à-vis du Club.

Elle sera signée en début de période et constituera le règlement intérieur de l'École de Golf.

Cette Charte est rédigée afin de définir les règles et fonctionnement de l'École de Golf, le rôle et les missions des différents acteurs, elle est donc indispensable au bon déroulement de l'École de Golf.

Droits et devoirs de chacun

1 L'École de Golf:

L'École de Golf s'engage:

- à dispenser aux enfants un ensemble de prestations suivant un calendrier affiché qui leur permettra d'évoluer dans ce sport sous l'aspect sportif et intellectuel.
- A respecter sa mission
 - « Éducative » comportement individuel, intégration au groupe, accès à l'autonomie, respect des autres, du parcours et des installations.
 - « Technique » apprentissage des gestes, des aspects de stratégie, gestion de l'effort, connaissance des règles et de l'étiquette.
- A atteindre ses objectifs : faire découvrir et aimer le golf, donner envie d'apprendre et de progresser, initier et préparer à la compétition sportive

2 L'enfant:

L'enfant s'engage:

- A assister à la totalité de tous les cours prévus dans l'année.

Toute absence devra faire l'objet d'une information préalable au Club.
Par ailleurs, il s'engage à respecter les valeurs morales et éducatives du Club, c'est à dire :

- Respecter les directives données.
- Respecter la ponctualité et l'assiduité des séances de cours
- Le salut d'arrivée et de départ
- Respecter le matériel, le parcours ainsi que les espaces mis à disposition
- Respecter les règles fondamentales de conduite, d'étiquette, de tenue vestimentaire et de respect des autres pendant les cours comme en compétition.
- Accepter les sélections du Club pour participer aux compétitions par équipe.

Enfin, les meilleurs jeunes du club s'engagent à participer ponctuellement aux séances de l'Ecole de Golf afin de créer une saine émulation au sein du Club.

3 Les parents:

Ils s'engagent:

- A expliquer, faire comprendre les objectifs de l'Ecole de Golf à leur enfant.
- Avoir un comportement qui ne nuise ni à la sécurité, ni au bon fonctionnement des séances, ni aux activités golfigues des joueurs du club.
- Assurer le dialogue entre le professeur et l'enfant afin de faciliter son adaptation et ses progrès.
- Jouer ou accompagner sur le parcours son/ses enfants s'ils en ont la possibilité
- Participer ponctuellement fonctionnement de l'école de Golf afin d'encourager son/ses enfants et d'aider le professeur dans l'organisation des cours, des évaluations et des compétitions.
- Se rendre disponible pour aider le club à déplacer et encadrer les enfants lors de rencontre avec d'autres clubs.

4 Important:

L'étiquette devra être respectée: aucun fait de triche durant une compétition, de mauvais comportement, de non-respect des autres joueurs ne sera toléré.

Les sanctions : suite à un premier avertissement une sanction peut aller d'une suspension à l'exclusion totale de l'Ecole de Golf, voire du Golf avec l'accord de la direction. Les parents des enfants concernés seront informés par courrier dès l'avertissement.

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente Charte et ce sans aucune restitution du montant de la cotisation engagée.

Nous soussignés, déclarons adhérer sans réserve à la Charte de l'Ecole de Golf

Fait à Pierrevet leen 2 exemplaires

Signature Parentale

L'Enfant

Le Golf du Luberon